

BARÈME HONORAIRES

En vigueur depuis le 31/05/2024

TRANSACTION

HABITATIONS – MAISONS / APPARTEMENTS / TERRAINS

PRIX NET VENDEUR	POURCENTAGE
De 0 à 150 000 €	FORFAIT DE 8 000 € TTC
De 150 001 à 300 000 €	5.5 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	5 % TTC
+ De 500 000 €	4.5 % TTC

GARAGES ET PARKINGS

De 0 à 50 000 €	FORFAIT DE 5 000 € TTC
-----------------	------------------------

VIAGERS / LOCAUX COMMERCIAUX – FONDS DE COMMERCE

De 0 à 150 000 €	FORFAIT DE 12 000 € TTC
De 150 001 à 300 000 €	8 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	7 % TTC
+ De 500 000 €	6 % TTC

TVA au taux en vigueur soit 20 %

**Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Tous les prix affichés sont honoraires compris. Le pourcentage applicable au compromis est celui initialement prévu au mandat selon le barème ci-dessus.*

La SARL GC Immobilier n'est pas compte séquestre et ne détient aucun fonds ou dépôt de la part des tiers, les règlements sont directement libellés au nom du Notaire ou de l'Huissier.